



**DÉCISION DU MAIRE N° 2023/11/180 PRISE EN VERTU DE
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**Services Techniques – Parc Automobiles
AVP / VM**

**Objet : Vente d'un véhicule municipal accidenté (une Citroën C2 immatriculée DJ-831-ET) à la société
VOITURES 2 STYLE.**

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu l'offre formulée par la société VOITURES 2 STYLE à la suite de la vente en l'état d'un véhicule municipal accidenté (une Citroën C2 immatriculée DJ-831-ET),

Considérant que le véhicule ne répond plus aux besoins de la commune,

Considérant dès lors qu'il apparaît opportun de procéder à l'aliénation de ce véhicule qui ne peut pas être utilisé par les services municipaux pour les raisons évoquées ci-dessus et que l'offre de reprise proposée par la société VOITURES 2 STYLE apparaît la plus opportune.

D É C I D E :

Article 1 : Le véhicule municipal décrit ci-après, à savoir une Citroën C2 immatriculée DJ-831-ET, est vendu en l'état à la société VOITURES 2 STYLE sise 1, allée des Cottages – 78210 Saint-Cyr-l'École, pour un montant de 500 € TTC.

Tout acte nécessaire en vue de cette cession et de l'enlèvement du véhicule aliéné susvisé pourra être conclu avec ladite société.

Article 2 : Dès l'enlèvement effectué, le véhicule mentionné à l'article 1 ci-dessus, sera retiré de l'inventaire communal.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **1 0 NOV. 2023**

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : **1 0 NOV. 2023**
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : **1 0 NOV. 2023**



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 10 novembre 2023